



www.ufolep.org

Une autre idée du sport

Document de référence du **PLAN**

NNATIONAL DE **F**FORMATION

à l'usage des

- Commissions Nationales Sportives
- Groupes de Travail Sportifs
- Délégations régionales
- Délégations départementales
- Formateurs

Brevet Fédéral Animateurs Officiels



Commission Nationale Formation 2007



Sommaire

Documents de références généraux

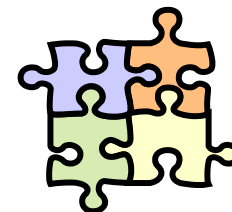
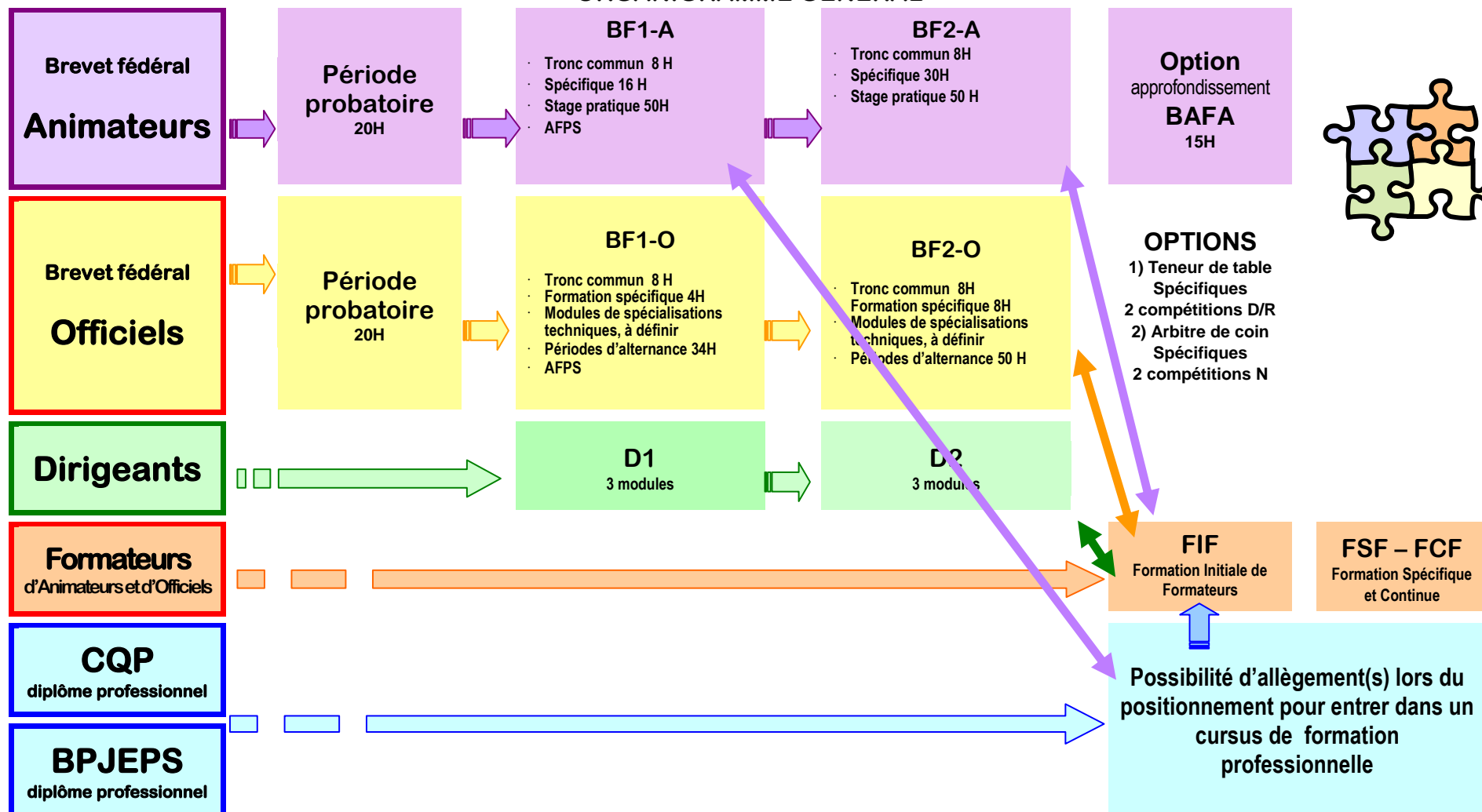
Organigrammes de la Formation UFOLEP	p. 3 à 4
Règlement des formations	p. 5
Déroulement chronologique des formations aux Brevets Fédéraux	p. 6
Classification des Unités de Compétences Capitalisables - UCC	p. 7
Indications sur l'encadrement des stages de formation.....	p. 8
Glossaire	p. 9

Documents de références spécifiques aux activités sportives

Identification de l'activité sportive	p. 10
Conditions d'entrée en formation	p. 11
Organigramme BF 1 A et BF 2 A	p. 12
Tronc commun BF 1 A et BF 1 O	p. 13
Tronc commun BF 2 A et BF 2 O	p. 14
Référentiel spécifique Activité Sportive BF 1 A	p. 15 à 19
Référentiel spécifique Activité Sportive BF 2 A	p. 20 à 24
Période probatoire et stages d'alternance BF 1 A et BF 2 A	p. 25
Organigramme BF 1 O et BF 2 O	p.26
Référentiel spécifique Activité Sportive BF 1 O	p. 27 à 31
Référentiel spécifique Activité Sportive BF 2 O	p. 32 à 36
Période probatoire et stages d'alternance BF 1 O et BF 2 O	p. 37
Bibliographe	p. 38



ORGANIGRAMME GENERAL

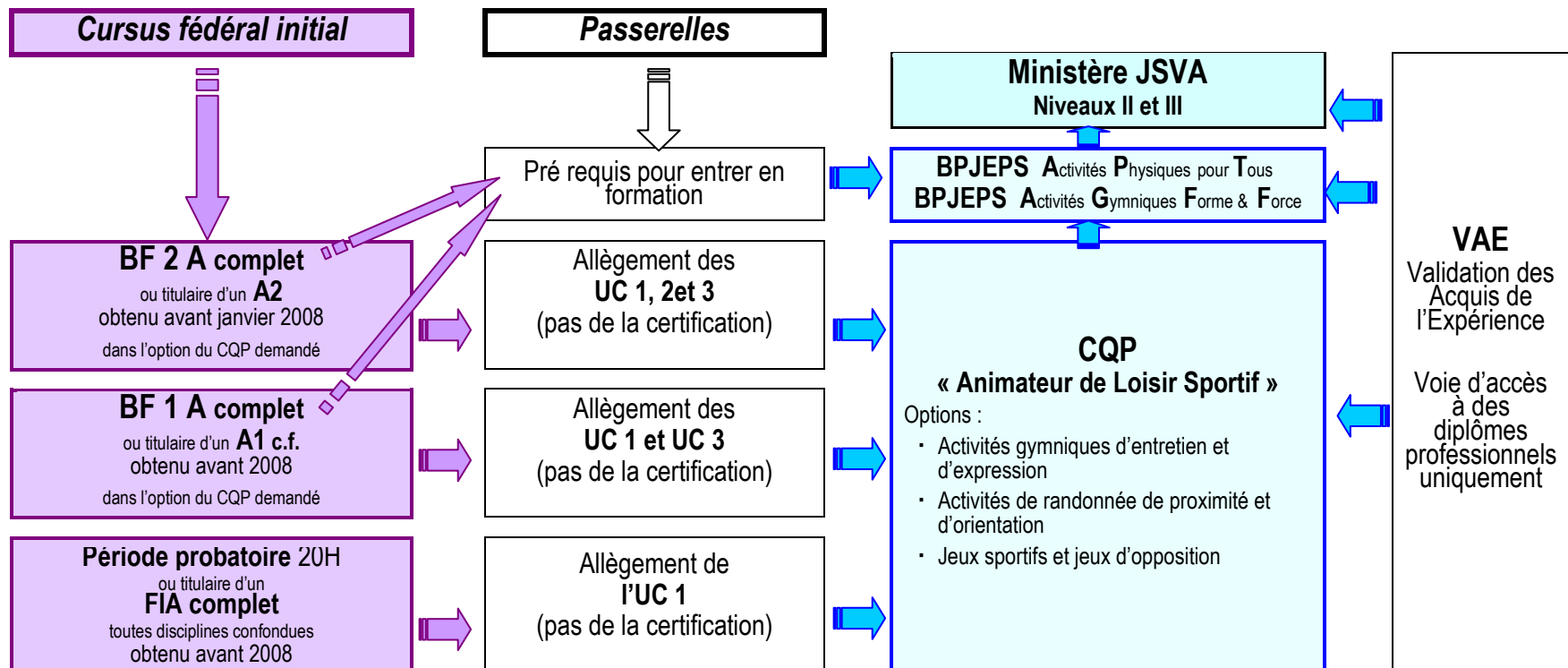


N.B. Des reconnaissances de compétences diplômantes peuvent être obtenues par :
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience (diplômes professionnels)
RICA : Reconnaissance Interne des Compétences Acquisées. (Brevets fédéraux Ufolep)



Les passerelles entre les formations fédérales et les formations professionnelles

Filière « ANIMATEURS »



La RICA mode d'emploi

La RICA (Reconnaissance Interne des Compétences Acquisées) est une des voies d'accès aux brevets fédéraux A et O, 1^{er} et 2^{ème} degré, de l'Ufolep. Cette modalité d'accès aux diplômes fédéraux repose sur 2 principes :

- La formalisation de l'expérience acquise à travers la rédaction d'un document écrit,
- L'équivalence entre les brevets fédéraux UFOLEP (A et O) et les diplômes et les titres professionnels.

La demande d'accès à un brevet fédéral Ufolep, par la voie de la RICA, est traitée et gérée par le délégué départemental et transmis au pôle formation national pour instruction.

La liste des diplômés fédéraux par la voie de la RICA est actualisée 4 fois par an (janvier / avril / juillet / octobre) et téléchargeable sur le site Internet fédéral, rubrique formation.



REGLEMENT		Formation des Animateurs et des Officiels UFOLEP				Formation des Formateurs et des Cadres UFOLEP		
2007	Nature	Période probatoire	BF 1 A et O	BF 2 A et O	Options ou Remise (s) à niveau	Formation Initiale de formateurs FIF	Formation Spécifique de formateurs FSF	Formation Continue de cadres FCC
	Modalités							
Candidats	Public et Niveau d'entrée		Avoir vécu une période probatoire, validée. Age et niveau technique requis, définis par la CNS / GTS	Être titulaire du BF 1 A ou O	Après l'obtention du B.F.1 ou B.F.2	Être titulaire du Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Animateur ou Officiel	F.I.F. Être Formateur d'Animateurs ou d'Officiels B.F. 2A et anciens A2	Formateurs élus, délégués, membres de CNS
	Objectifs	Être à niveau pour entrer en formation d'animateur et/ou d'officiel d'association	Etre titulaire du Brevet Fédéral 1 ^{er} degré Animateur ou Officiel	Etre titulaire du Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Animateur ou Officiel	Perfectionner sa technique dans l'activité	Devenir Formateur d'Animateurs ou d'Officiels	- Formateurs régionaux - Développer ses compétences - Faire progresser la pratique de l'activité	Développer ses compétences personnelles Participer à la vie de la fédération Ufolep et de la Ligue
	Contenus et horaires minima	Vivre une expérience associative	- UCC du Tronc commun 8 h. - UCC spécifiques 16 h.	- UCC du Tronc commun 8H - UCC spécifiques 30H	Définis par les CNS/GTS Validés par CN Formation	UC du FIF	Proposés par la CNS	Définis par la CN Formation
	Expérience associative	20H minima	- 10H vie associative et fédérative - 40H en situation d'animateur ou d'officiel	- 10H vie associative et fédérative - 40H de conception et réalisation d'un projet en situation d'animateur ou d'officiel	Ceinture verte pour teneur de table Ceinture marron arbitre de coin	Réaliser son parcours individuel de formation	Encadrer une Formation	
	Attestation ou diplôme obtenu	Attestation de niveau d'acquisition minimum pour entrer en BF1A ou BF1O	Brevet Fédéral 1 ^{er} degré Animateur ou Officiel	Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Animateur ou Officiel	Attestation	Validation finale du Projet Individuel de Formateur par la CN Formation	Attestation délivrée par la CN Formation	Attestation délivrée par la CN Formation
	Champ d'intervention		Dans son association	Dans une ou plusieurs associations et au niveau d'une commission départementale et/ou régionale		Responsabilité de stage de Formation A, O et D		Au sein des différentes structures et instances de la fédération
Organisation	Responsable de la gestion administrative	Comité départemental d'origine	Par délégation de la CN Formation • Echelon national • Echelon régional • Echelon départemental	Par délégation de la CN Formation • Echelon national • Echelon régional • Echelon départemental	- CNS - Régions par délégation de la CNS	Echelon National Ufolep	Echelon National + CNS	CN Formation et son Pôle
	Responsable de la formation et de la validation	Président de l'association	Formateur agréé d'A ou O, inscrit sur la liste nationale	Formateur agréé d'A ou O, inscrit sur la liste nationale	Formateur agréé CNS inscrit sur la liste nationale	Responsable Formation validé par la CN Formation	Responsable Formation CNS validé par la CN Formation	Responsable Formation validé par la CN Formation
	Encadrement	- Tuteur issu de l'association: -(Animateur ou Officiel)	- Formateurs agréés d'A ou O, inscrits sur la liste nationale. - Stagiaires FIF - Tuteur : Animateur ou Officiel de l'association	Equipe d'encadrement validée par la CN Formation Tuteur : Animateur ou Officiel de l'association du département ou de la région	- Formateurs agréés CNS - Intervenants qualifiés	Equipe d'encadrement validée par la CN Formation	Equipe d'encadrement validée par la CNS	Equipe d'encadrement validée par la CN Formation



La chronologie de la formation

NB : La formation « Tronc commun » précède impérativement la formation « Spécifique »

La chronologie des temps de formation (en continu ou en alternance) est déterminée par la structure organisatrice, en fonction des impératifs liés à l'implantation du stage (proximité ou éloignement, externat ou internat, disponibilité des stagiaires, etc...).

BF1 A et O

	En continu	En alternance
1	Période probatoire	Période probatoire
2	Formation Tronc commun	Formation Tronc commun
3	Formation spécifique	Stage en situation dans l'association « Vie associative »
4	Stage en situation dans l'association « Vie associative »	Formation spécifique
5	Stage en situation dans l'association « animateur » ou « Officiel »	Stage en situation dans l'association « animateur » ou « Officiel »
6	Formation aux « Premiers secours »	Formation aux « Premiers secours »
7	Obtention du Brevet Fédéral 1^{er} degré	

BF2 A et O

	En continu	En alternance
1	Formation Tronc commun	Formation Tronc commun
2	Formation spécifique	Stage en situation dans l'association « Vie associative »
3	Stage en situation dans l'association « Vie associative »	Formation spécifique
4	Stage en situation dans l'association « animateur » ou « Officiel »	Stage en situation dans l'association « animateur » ou « Officiel »
5	Obtention du Brevet Fédéral 2^{ème} degré	



Classification des Unités de Compétences Capitalisables (UCC)		
BF1-A et BF1-O		
Tronc Commun	UCC -TC -1.1 UCC -TC -1.2 UCC -TC -1.3	
Activité Sportive	UCC - AS-1-A/O.4	Déclinaison des UCC -A.S
		UCC - A.S -1-A/O - 4.1 UCC.- A.S -1-A/O - 4.2 UCC - A.S-1-A/O - 4.3 UCC - A.S - 1-A/O - 4.4
BF2-A et BF2-O		
Tronc Commun	UCC -T.C - 2.1 UCC -T.C - 2.2 UCC -T.C - 2.3	
Activité Sportive	UCC - A.S - 2-A/O.4	Déclinaison des U.C.C.A.S.
		UCC - A.S - 2-A/O - 4.1 UCC - A.S - 2-A/O - 4.2 UCC - A.S - 2-A/O - 4.3 UCC - A.S - 2-A/O - 4.4



Encadrement de la formation

	BF1 A et BF1 O	BF 2 A et BF 2 O
Responsable de la gestion administrative du stage	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité régional (CTS, ARD ou le délégué régional) ou • L'échelon national (Pôle Formation) ou • Dans certains cas, le Département (Délégués départementaux), sous réserve d'une demande préalable adressée au Pôle Formation, au moment de la déclaration de stage 	
Responsable Formation (responsable pédagogique du stage) Validation finale du stage et transmission des évaluations	<ul style="list-style-type: none"> • Formateurs agréés et listés sur le fichier national (cf. site Internet fédéral, rubrique formation) ayant suivi un stage FS • Formateurs titulaires d'un FIF ayant suivi un stage FS • Formateurs* ayant suivi un stage FS • Stagiaires FIF dans le cadre de la mise en œuvre de leur PIF • BF 2A et anciens A2 ayant suivi un stage FS 	
Encadrement		

* Formateurs d'Animateurs ou d'Officiels agréés, inscrits sur la liste nationale

Peuvent intégrer l'équipe d'encadrement en tant qu'intervenants (sous réserve d'en avoir fait la demande, au préalable, auprès du Pôle Formation, au moment de la déclaration du stage):

- Les personnes titulaires d'un BEES ou d'un BPJEPS, les diplômés STAPS (Licence, Master), les titulaires des niveaux III et II du MJSVA
- Toute personne qualifiée, susceptible d'intervenir sur des séquences spécifiques et sollicitée en fonction de ses champs de compétences (Enseignants de l'Education Nationale, Conseillers Techniques Sportifs, Universitaires, Techniciens de l'environnement, Médecins, Organismes de séjours, Institutionnels, etc).



Glossaire

A

AFPS :	Attestation de Formation aux Premiers Secours
AGFF :	Activités Gymniques de la Forme et de la Force
APPN :	Activités Physiques de Pleine Nature
APS :	Activités Physiques et Sportives
APT :	Activités Physiques pour Tous
ARD :	UFOLE Agent Régional de Développement

B

BAFA :	Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur
BAFD :	Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur
BAPAAT :	Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien
BEATEP :	Brevet d'Etat d'Animateur Technicien d'Education Populaire
BEES :	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
BF1 :	UFOLE Brevet Fédéral 1 ^{er} degré
BF1 A :	UFOLE Brevet Fédéral 1 ^{er} degré Animateur
BF1 O :	UFOLE Brevet Fédéral 1 ^{er} degré Officiel
BF 2 :	UFOLE Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré
BF 2 A :	UFOLE Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Animateur
BF 2 O :	UFOLE Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Officiel
BPJEPS :	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

C

CLSU :	UFOLE Centre de Loisirs Sportifs UFOLEP
CNS :	UFOLE Commission Nationale Sportive
CQP :	Certificat de Qualification Professionnelle
CTD :	UFOLE Commission Technique Départementale
CTR :	UFOLE Commission Technique Régionale
CTS :	Conseiller Technique Sportif

CTN : Conseiller Technique National

D

DTN :	Directeur Technique National
DTNA :	Directeur Technique National Adjoint

E

EC : Etre capable

F

FCF :	UFOLE Formation Continue des Formateurs
FIF :	UFOLE Formation Initiale des Formateurs
FSF :	UFOLE Formation Spécifique des Formateurs

G

GTS : UFOLE Groupe Technique Sportif

P

PIF :	UFOLE Parcours Individuel de Formateur
PDD :	UFOLE Plan Départemental de Développement
PND :	UFOLE Plan National de Développement
PNF :	UFOLE Plan National de Formation
PRD :	UFOLE Plan Régional de Développement

R

RICA : UFOLE Reconnaissance Interne de Compétences Acquis

U

UCC :	Unité de compétences capitalisables
UCP :	UFOLE Unité de Compétences Probatoire
UFOLEP :	UFOLE Union Française des Oeuvres Laiques d'Education Physique
URFOL :	UFOLE Union Régionale des Fédérations des Oeuvres Laiques

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Animateurs

Discipline sportive

ARTS MARTIAUX

1°) Contenus communs définis par la Commission Nationale Formation

2°) Contenus spécifiques définis par :

- la Commission Nationale Sportive ou**
- le Groupe Technique Sportif**

Foix le : 30 mars 2008



Conditions d'entrée dans le cursus de formation

Activité sportive : **ARTS MARTIAUX**

1°) Être licencié UFOLEP

2°) Valider une période probatoire d'expérience associative d'au moins 20 heures

3°) Age requis défini par la CNS ou le GTS :

au moins 17 ans à l'entrée en formation
et au moins 18 ans à l'obtention du BF1A ou du BF10



4°) Justifier d'un niveau technique de pratique dans l'activité

Ce niveau défini par la CNS ou le GTS concerné constitue le niveau technique requis pour que le stagiaire puisse suivre un stage de formation dans des conditions optimales d'apprentissage et de sécurité.

Ce niveau technique de pratique sera évalué, dans l'association, durant la période probatoire.

Niveau requis : -

-JUDO-JUJITSU ET KARATE ceinture marron

- AUTRES ARTS MARTIAUX 1° KYU ou équivalent





Organigramme général

ANIMATEURS		Brevet Fédéral 1 ^{er} degré BF 1 A	Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré BF 2 A	Approfondissement Bafa	Options
Conditions d'entrée en formation		Avoir 17 ans (débuter par UC Probatoire)	Etre titulaire du BF1 A complet et AFPS	Complément à BF1 A	Définies par CNS / GTS
Compétences visées		EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. EC de participer à l'organisation de l'activité dans le département	EC d'animer et gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région. EC de participer aux actions d'une équipe de formation	EC d'intégrer des notions liées aux centres de vacances et de loisirs	
Durée totale		94H (20+8+16+50.)	8H (8+30+ 50)	15H	
Compétences capitalisables		Être capable de :		Être capable de :	
Période probatoire 20H		*S'intégrer à une vie associative à des fins d'animation ou de gestion. Maîtriser les bases techniques nécessaires à la pratique de l'activité			
Tronc commun 8 h.	UCC TC.1	Mouvement Associatif et Sportif	*Participer au fonctionnement de son association UFOLEP.	*Positionner son association dans son environnement. *Contribuer à la mise en œuvre d'un projet adapté à ses prérogatives	
	UCC TC.2	Animation pédagogique	*Mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission	*Mettre en œuvre un projet adapté à sa mission	
	UCC TC.3	Sécurité de la pratique	*Animer sans risque, en tenant compte des données scientifiques	*Prendre en compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique, dans une démarche de transmission de savoirs.	
Activité Sportive 16 h.	UCC A.S. 4	4.1 Technique et Pédagogie	* Identifier et mettre en œuvre des actions motrices de base * Identifier des techniques sportives à différents niveaux de pratique * Mettre en œuvre des situations d'apprentissage évolutives pour développer des actions motrices de base. * Concevoir, animer et évaluer des séquences d'apprentissage	* Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques * Transmettre des connaissances	* Observer et analyser * Se sensibiliser aux spécificités de la vie collective
		4.2 Législation	* Identifier et appliquer des textes réglementaires généraux et spécifiques, liés à la pratique sportive	* Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires * Approfondir ses connaissances	* Connaître la législation relative à la pratique en C.V.L. - V.V. - et C.S.U.
		4.3 Sécurité de la pratique	* Identifier et prévenir les risques liés à l'activité * Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers sur le lieu et autour du lieu de pratique * Prendre en compte des incidences physiologiques et biologiques relatives aux activités	* Connaître et être capable d'analyser les risques liés à l'activité * Rédiger des fiches didactiques, adaptées à la pratique de l'activité * Connaître les inter- relations entre la pratique et les actions motrices mises en œuvre.	* Maîtriser les notions de responsabilité * Identifier les besoins du public
		4.4 Environnement	* Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels * Agir en fonction des contraintes qui en découlent * Prendre en compte la protection du milieu	* Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels utilisés - Les faire accepter - Les faire respecter.	Prendre en compte l'environnement dans la gestion de l'activité
Formation en alternance en association 50 h.	Stage Pratique dans l'Association		* Participer à la vie de son association et à la vie du Comité départemental Ufolep	* Connaître la Fédération et son organisation régionale.	
	Stage Pratique en Animation		* Prendre en charge l'animation d'un groupe dans son association et gérer l'activité dans sa globalité	* Réaliser un projet au niveau départemental ou régional, en liaison avec leurs commissions techniques	
AFPS		* Etre titulaire d'une attestation de formation			



Brevet fédéral 1 ^{er} degré animateurs et officiels		BF 1 A et BF 1 O	Tronc commun	8H
Conditions d'entrée en formation (pré requis) : Avoir l'âge requis par CNS/GTS concerné. Avoir vécu et fait valider la période probatoire				
Compétences visées : EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département et la région.				
UCC - T.C - 1.1 Mouvement Associatif et Sportif - 3H		UCC - T.C - 1.2 Animation pédagogique - 2H30		UCC - T.C - 1.3 Sécurité de la pratique - 2H30
<u>Compétences visées</u> Etre capable de participer au fonctionnement de son association Ufolep.		<u>Compétences visées</u> Etre capable de mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission.		<u>Compétences visées</u> Etre capable d'animer sans risque, en tenant compte des bases scientifiques en matière de sécurité.
<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> se situer dans son parcours individuel de formation décliner les principes fondamentaux de la loi 1901. La loi sur le sport de 1984, etc.. participer à la vie de son association identifier les rôles, statuts et fonctions des membres de l'association connaître la délégation départementale UFOLEP et le fonctionnement des CTD " Commissions Techniques Départementales " - connaître les démarches administratives pour la prise de licence. 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> observer et évaluer identifier et prendre en compte les différents publics adapter ses méthodes d'apprentissage à cette « autre idée du sport » accueillir, sensibiliser et informer connaître les règles pour construire une séance mettre en œuvre des situations simples et les enchaîner dans une logique pédagogique. 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> mobiliser les connaissances de base en anatomie, physiologie et biomécanique écouter, rassurer, mettre en confiance identifier les risques liés à sa pratique identifier les règlements généraux agir en cas d'accident, d'incident ou de blessure connaître les consignes de sécurité et les gestes de premier secours adaptés aux situations d'urgence possible connaître les risques liés au dopage et aux conduites addictives
<u>Contenus synthétiques de formation</u> <ul style="list-style-type: none"> présentation du PNF et du Plan Individuel de Formation l'association loi 1901. Généralités sur les lois sur le sport, en cours création et fonctionnement de l'association la Ligue de l'Enseignement l'UFOLEP (les différentes structures, les valeurs, le système fédéral) fonctions du bénévole, du salarié 		<u>Contenus synthétiques de formation</u> <ul style="list-style-type: none"> les différents publics fiche d'observation l'animateur le rôle de l'officiel dans l'animation principes de construction d'une séance d'animation l'évaluation (référence à l'annexe 4 de la mallette formation) 		<u>Contenus synthétiques de formation</u> <ul style="list-style-type: none"> biomécanique cardio-vasculaire et cardio-pulmonaire sécurité (conduites à tenir) risques liés au dopage et aux conduites addictives (généralités) règlements généraux applicables aux brevets fédéraux



Conditions d'entrée en formation ou pré requis : Etre titulaire du BF1 A ou du BF1 O (diplôme)

Compétences visées :

- EC d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association, dans le département ou la région.
- EC de participer aux actions d'une équipe de formation

UCC TC - 2.1 Mouvement Associatif et Sportif - 3H	UCC - T.C - 2.2 Animation pédagogique - 2H30	UCC - T.C - 2.3 Sécurité de la pratique - 2H30
<u>Compétences visées</u>	<u>Compétences visées</u>	<u>Compétences visées</u>
Être capable de situer son association dans un environnement	Être capable de mettre en œuvre un projet adapté à sa fonction	Être capable de prendre en compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique dans une démarche de formateur.
<u>Capacités recherchées</u>	<u>Capacités recherchées</u>	<u>Capacités recherchées</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'organisation du sport en France. • S'informer des dispositifs relatifs à la formation professionnelle : VAE, BPJEPS, CQP, etc ... • Appréhender les nouveaux territoires. • Connaître les grands principes de la Loi sur le sport. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les étapes de : <ul style="list-style-type: none"> - la démarche de projet - la conception d'une progression d'apprentissage - la mise en place de situations pédagogiques nouvelles et évolutives - l'analyse et l'évaluation. • Connaître les principes du travail en équipe Animateurs – Officiels. • - Prévention – Évaluation – Traitement des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux comprendre dans leur complexité les mécanismes physiologiques et biomécaniques. • Illustrer et mettre en œuvre ces mécanismes sur un ou deux thèmes d'étude • Utiliser ses connaissances pour adapter sa pratique • Transmettre ses connaissances. • Repérer les situations et comportements à risques. • Les règlements
<u>Contenus synthétiques de formation</u>	<u>Contenus synthétiques de formation</u>	<u>Contenus synthétiques de formation</u>
<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur le sport. • La structuration du secteur associatif. • L'environnement de l'association. • Le Plan National de Développement • Les dispositifs ministériels • La Branche Professionnelle du Sport • La responsabilité civile et pénale • Les assurances 	<ul style="list-style-type: none"> • La démarche de projet. • Les méthodes d'apprentissage • L'évaluation. • La planification et la programmation 	Approfondissement des connaissances du BF1 E.C. d'intervenir en formation sur les aspects : <ul style="list-style-type: none"> • bio-mécanique • cardio-vasculaire et cardio-pulmonaire • les filières énergétiques • sécurité (conduites à tenir) • les risques liés au dopage et aux conduites addictives



Présentation générale

UC AS - 1-A-4 - Activité Sportive -16H (NB : Les quotas horaires peuvent être augmentés selon les exigences de la discipline sportive)

Compétences visées : EC d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association EC de participer à l'organisation de l'activité départementale			
Unité de Compétences Capitalisables A.S - 1-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE	UCC A.S - 1-A-4.2 LÉGISLATION	UCC A.S - 1-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE	UCC A.S - 1-A-4.4 ENVIRONNEMENT
Proposition de répartition horaire : 9H minimum	1H minimum	4H minimum	2H minimum
<p><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et mettre en oeuvre des actions motrices de base, avec une technique juste, appropriée et codifiée Identifier des techniques sportives, à différents niveaux de pratique, jusqu'au haut niveau S'appuyer sur les besoins du public pour adapter ses démarches pédagogiques Créer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour développer les actions motrices de base. Concevoir, animer et évaluer des actions d'apprentissage et un projet d'animation adapté au public. 	<p><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et appliquer des textes législatifs et réglementaires, généraux liés à l'activité. Identifier et appliquer les règlements sportifs définis par l'Ufolep 	<p><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et prévenir les risques liés à l'activité Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités Assurer la sécurité dans et hors pratique. 	<p><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les milieux et les matériels et s'y adapter. Réagir en fonction des contraintes Prendre en compte la protection du milieu
<p><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La connaissance et la maîtrise de la technique La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre. L'animation pédagogique spécifique L'observation et l'évaluation en rapport avec l'activité 	<p><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les réglementations concernant la pratique de l'activité Connaître les responsabilités juridiques et morales des pratiquants, des animateurs bénévoles et des professionnels Mettre en pratique ses connaissances 	<p><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser l'ensemble des conditions de pratique pour organiser la conduite de son groupe en toute sécurité Identifier les niveaux de pratique, repérer les comportements à risques et repérer les situations dangereuses. Connaître la conduite à tenir en cas d'accident, d'incident ou de blessure Acquérir un comportement responsable Aborder les aspects essentiels de la bio mécanique et de la traumatologie relatifs à l'activité Connaître le fonctionnement des chaînes motrices mises en action Identifier les principaux traumatismes inhérents à l'activité et savoir les prévenir 	<p><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les prévisions météorologiques locales Prendre en compte les différents matériels Prendre en compte la nature du milieu d'évolution (notamment en fonction de l'âge)



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur	BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
Unité de Compétences Capitalisables A.S -1-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 9H minimum		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et mettre en œuvre des actions motrices de base, avec une technique juste, appropriée et codifiée ▪ Identifier des techniques sportives, à différents niveaux de pratique, jusqu'au haut niveau- ▪ S'appuyer sur les besoins du public pour adapter ses démarches pédagogiques ▪ Créer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour développer les actions motrices de base. ▪ Concevoir, animer et évaluer des actions d'apprentissage et un projet d'animation adapté au public.
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance et la maîtrise de la technique	<i>Actions motrices de base :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chutes, ▪ Techniques (debout, sol, genoux, ...) ▪ Déplacements (en ligne, espace, ...) ▪ Formes d'attaque (avec préhension, sans préhension,...) ▪ Formes de défense (immobilisation, projection,...). 	
La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre.	<i>Connaissance des caractéristiques physiologiques :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Morpho biologiques ▪ Psychomotrices et cognitives <i>Connaissance des projets personnels :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Motivation ▪ Choix de l'activité 	
L'animation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation des cours (échauffements, activités, étirements, retour au calme) ▪ Conduite de chaque phase en fonction de la progression prévue trimestrielle/annuelle ▪ Mise en place de situations éducatives pour développer les formes d'applications point de départ : les verbes d'action...) ▪ Formes d'entraînement: individuel et/ou collectif 	
L'observation et l'évaluation en rapport avec l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure de l'écart entre les résultats attendus et ceux observés ▪ Mise en place de formes d'évaluation : compétitions, contrôle de connaissances (ceintures) et autoévaluation, ▪ Observation et écoute des attentes du public. 	





Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur	BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S - 1-A-4.2 LÉGISLATION Proposition de répartition horaire : 1H minimum		Être capable <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'Identifier et d'appliquer les textes législatifs et réglementaires généraux liés à l'activité. ▪ d'Identifier et d'appliquer les règlements sportifs définis par l'Ufolep
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance des réglementations concernant la pratique de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaissances des :</i> ▪ <i>règlementations des salles liées à l'activité</i> ▪ <i>réglementation liées à l'encadrement bénévole ou professionnel</i> ▪ <i>agrément du ministère jeunesse et sports</i> ▪ <i>règlements sportifs Ufolep</i> 	
L'identification des responsabilités juridiques et morales des usagers et des animateurs bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaissance du champ d'intervention de l'animateur ARTS MARTIAUX bénévole ou professionnel</i> ▪ <i>dans le cadre d'une association agréé UFOLEP</i> 	
La mise en pratique de ces connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Réalisation d'une procédure de conduites à suivre en cas d'incidents</i> 	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur	BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S -1-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 4H minimum		Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et prévenir les risques liés à l'activité ▪ Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités ▪ Assurer la sécurité dans et hors pratique
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les connaissances générales	<i>Connaître les règles de sécurité:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans l'action (gestuelles, déplacements...) ▪ passives (salles, surface de combat....) ▪ connaître les causes et responsabilité des incidents ou accidents ▪ connaître les règles d'arbitrage 	
Les connaissances liées à l'activité (matériel – pratiques ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaissance des règles élémentaires :</i> <i>situations dangereuses (étranglements, clefs..)</i> <i>gestes interdits (clefs de cou, coups portés)</i> ▪ <i>Connaissance de l'appareil locomoteur (luxation, entorses, mal de dos....)</i> ▪ <i>Connaître les équipements nécessaires à une bonne pratique de l'activité (vêtements, matériels....)</i> 	
Les connaissances appliquées au milieu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaître les règles élémentaires de la gestion de l'effort</i> 	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	




Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur	BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
<p style="text-align: center;">UCC A.S -1-A-4.4 ENVIRONNEMENT</p> <p style="text-align: center;">Proposition de répartition horaire : 2H minimum</p>		<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les milieux et les matériels et s'y adapter. ▪ Identifier et réagir de façon adaptée aux contraintes du milieu ▪ Prendre en compte la protection du milieu
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
<p>La connaissance du milieu de vie (habitat, faune, flore, culture, météo)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Prise en compte de l'environnement : équipements nécessaires à la pratique et dans la mesure du possible correspondant à un label écologique (choix des peintures, des revêtements sols, murs etc...)</i> 	
<p>L'intégration de l'activité et des comportements y attendant, dans une logique de protection du milieu et de développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaissance de l'agenda 21 UFOLEP , et soutien par des démonstrations lors de manifestation ayant pour thème le développement durable et/ou favoriser la sensibilisation du public par des panneaux informatifs UFOLEP</i> ▪ <i>Adaptation des pratiques possibles en fonction de la situation rencontrée. (démonstration en extérieur)</i> 	
Évaluation	<p><i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i></p>	





Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Animateur		BF 2 A		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX			
Présentation générale UC A.S -2-A-4 - Activité Sportive – 30H (NB : Les quotas horaires peuvent être augmentés selon les exigences de la discipline sportive)							
Compétences visées : EC d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région EC de participer aux actions d'une équipe de formateurs							
Unité de Compétences Capitalisables A.S -2-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE		UCC A.S -2-A-4.2 LÉGISLATION		UCC A.S -2-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE		UCC A.S -2-A-4.4 ENVIRONNEMENT	
Proposition de répartition horaire : 21H mini		2H mini		5H mini		2H mini	
<u>Compétences capitalisables</u>		<u>Compétences visées</u>		<u>Compétences visées</u>		<u>Compétences visées</u>	
<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques et pédagogiques Transmettre des connaissances et des savoirs 		<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires Approfondir ses connaissances 		<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et analyser les risques liés à l'activité Rédiger des fiches didactiques Identifier les interrelations entre les composantes de l'activité et les actions motrices mises en œuvre 		<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les contraintes liées aux milieux et aux matériels et s'y adapter. Les faire accepter Les faire respecter 	
<u>Domaines des capacités recherchées</u>		<u>Domaines des capacités recherchées</u>		<u>Domaines des capacités recherchées</u>		<u>Domaines des capacités recherchées</u>	
<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise et le perfectionnement de la technique La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre optimales. L'analyse et l'évolution de l'animation pédagogique spécifique à l'activité L'efficacité de l'observation et de l'évaluation, en rapport avec l'activité La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs 		<ul style="list-style-type: none"> L'appropriation de l'évolution des textes L'analyse et la transmission des concepts de responsabilité juridique et morale applicables aux animateurs 		<ul style="list-style-type: none"> L'analyse de l'ensemble des conditions de pratique pour concevoir une conduite de groupe en toute sécurité La conduite à tenir en cas d'accident, d'incident ou de blessure et son application dans une mission de prévention L'analyse des aspects essentiels de la bio mécanique et de la traumatologie relatifs à l'activité La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs relatifs à la sécurité de la pratique de l'activité. 		<ul style="list-style-type: none"> L'étude du milieu La connaissance approfondie du matériel utilisé dans l'activité L'influence du milieu sur les comportements des pratiquants La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs 	




Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Animateur	BF 2 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
Unité de C ompétences C apitalisables A.S -2-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 21H minimum		Etre capable de : - Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques et pédagogiques - Transmettre des connaissances et des savoirs
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
La maîtrise et le perfectionnement de la technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions motrices plus élaborées ▪ Enchaînements techniques ▪ Variations de niveaux, de vitesse d'exécution ▪ Approche décisionnelle dans les formes d'attaques et de défenses ▪ Capacité d'expliciter les différentes actions contenues dans sa technique 	
La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre optimales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaissances approfondies sur les différents publics</i> ▪ <i>Est capable d'identifier les situations pouvant générer des risques</i> ▪ <i>Connaissances sur les publics à besoin spécifiques</i> ▪ <i>Connaissances des incidences relatives à l'activité et la prévention pour éviter les traumatismes tels que luxations, entorses, etc.</i> ▪ <i>Repérage et évaluation des attentes du public</i> 	
L'analyse et l'évolution de l'animation pédagogique spécifique à l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écoute des réactions du public ▪ Capacité de réagir, modifier le déroulement du cours dans le cas de situations difficiles ▪ Mise en place de situations éducatives élaborées dans les formes d'applications (enchaînement, différents déplacements,...) ▪ Construction de fiches de progression de l'activité dans la programmation annuelle ▪ Conception d'une démonstration, fête, soirée arts martiaux ▪ Construction d'un projet d'action (diagnostic, objectifs, budget prévisionnel, évaluation) 	
L'efficacité de l'observation et de l'évaluation, en rapport avec l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Construction de grilles d'observations (animateur, animation, activité)</i> ▪ <i>Mise en place de formes d'évaluation (critères de réussites, passage de grades, démonstrations techniques)</i> 	
La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est capable de tronçonner les techniques en verbes d'actions ▪ Est capable de développer les situations éducatives de chaque verbe ▪ Est capable de mettre en applications sous différentes formes de travail ▪ Est capable de rassurer et valoriser l'émergence de l'autonomie du pratiquant 	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	




Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Animateur	BF 2 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S -2-A-4.2 LÉGISLATION Proposition de répartition horaire : 2H minimum		Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires ▪ Approfondir ses connaissances
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
La connaissance des réglementations concernant la pratique de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlementation sportive Ufolep ▪ Règlements disciplinaire ▪ Connaissance des différentes lois sur le sport 	
L'identification des responsabilités juridiques et morales des usagers, des animateurs bénévoles et des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des textes relatifs aux lieux et aux diverses formes de pratiques ▪ Connaissance du champ d'intervention de l'animateur arts martiaux bénévole et professionnel ▪ Droits et devoirs de chacun dans le milieu associatif 	
La mise en pratique de ces connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude de cas 	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Animateur	BF 2 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S -2-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 5H <i>minimum</i>		Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et analyser les risques liés à l'activité ▪ Rédiger des fiches didactiques ▪ Identifier les interrelations entre les composantes de l'activité et les actions motrices mises en œuvre
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
Les connaissances générales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaître les règles d'arbitrage et leurs applications</i> ▪ <i>Connaître les règles de sécurité actives et passives</i> ▪ <i>Approfondissement des connaissances biomécaniques liées à la sécurité</i> 	
Les connaissances liées à l'activité (matériel, pratiques, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Gestion de l'effort en pratique normale : situation de récupération</i> ▪ <i>Adaptation de l'activité en fonction du public et de ses réactions physiologiques</i> ▪ <i>Connaissance des divers matériels utilisés et des risques traumatologiques encourus</i> 	
Les connaissances appliquées au milieu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Gestion de l'effort dans le cadre compétitif</i> ▪ <i>Préparation physique dans la programmation compétitive</i> ▪ <i>Construction de fiches de progression et de prévention</i> 	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 2^{ème} degré Animateur	BF 2 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S -2-A-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 2H mini		Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les contraintes liées aux milieux et aux matériels et s'y adapter. • Les faire accepter • Les faire respecter
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
La connaissance du milieu de vie (habitat, faune, flore, culture, météo)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance de l'agenda 21 Ufolep 	
L'intégration de l'activité et les comportements y attendant, dans une logique de protection du milieu et de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance sur les maitrises de l'énergie ▪ Connaissance du guide des manifestations sportives respectant le développement durable Ufolep 	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



BF A Stages vie associative et fédérale

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Identifier les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif 	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 A</p> <p>Animateur 1^{er} degré : (10H)</p> <p>Mieux connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Connaître les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif <p>Mieux connaître son comité départemental.</p> <p>Réaliser un projet simple dans son association</p> <p>Ce projet peut être constitué par (au choix) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'amélioration d'un aspect du fonctionnement – l'organisation de rencontres – l'accueil d'un nouveau public – l'amélioration des conditions de pratique ... 	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 A</p> <p>Animateur 2^{ème} degré (10H)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se positionner au sein de la fédération au niveau national. • Rechercher les modalités pratiques de l'organisation et du fonctionnement de la fédération. • Prendre contact avec des personnes de la région ayant des responsabilités nationales. • Prendre en compte le PND, le PRD et le PDD pour réaliser un projet.
---	--	--

BF A Stages en animation dans l'association ou le département ou la région

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Participer à l'animation de séances sous la responsabilité d'un tuteur aux qualifications reconnues dans l'association et dans le département.</p>	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 A</p> <p>Animateur 1^{er} degré : (40H)</p> <p>Élaborer et conduire une progression d'apprentissage</p> <p>Prendre en compte l'évolution des publics.</p> <p>Justifier la progression suivie et les choix pédagogiques</p>	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 A</p> <p>Animateur 2^{ème} degré (40H)</p> <p>Réaliser un projet d'animation au niveau départemental, en liaison avec le Comité et sa Commission Technique par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer une commission technique départementale ou participer à l'animation de l'existante • participer au développement de l'activité concernée. • organiser une manifestation entre plusieurs associations. • participer à l'organisation d'une manifestation départementale, régionale ou nationale • éventuellement s'intégrer à une équipe de formateurs d'Animateurs.
--	---	---

Evaluation et validation faites par le tuteur de stage et le responsable de l'association, le ou les responsables des comités départementaux ou régionaux, selon les modalités définies par la Commission Nationale Formation Ufolep (voir documents de la mallette formation : « dossier de période probatoire » et « stages en situation » annexe N°5).



Officiels

Discipline sportive

ARTS.MARTIAUX

1°) Contenus communs définis par la Commission Nationale Formation

2°) Contenus spécifiques définis par :

- la Commission Nationale Sportive ou**
- le Groupe Technique Sportif**

FOIX le : 30 MARS.2008



OFFICIELS			Brevet Fédéral 1 ^{er} degré BF 1 O	Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré BF 2 O	Options
Conditions d'entrée en formation			Avoir 17 ans (débuter par UC Probatoire)	Avoir le BF1 O complet et AFPS	BF1 O / BF2 O
Compétences terminales visées			EC d'organiser et de gérer un projet d'épreuve dans l'association.	EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département ou la région. EC d'intervenir au sein d'une équipe de formation	EC de gérer tous les rôles à une table lors des compétitions EC d'arbitrer lors des compétitions
Durée totale			66H (20+8+8+30)	66H (8+8+50)	
Compétences capitalisables			Être capable de :	Être capable de :	Être capable de :
Période probatoire 20H			•S'intégrer dans l'association à des fins d'animation ou de gestion et de maîtriser la technique de l'activité		
Tronc commun	UCC TC.1	Mouvement Associatif et Sportif	•Participer au fonctionnement de son association Ufolep.	•Situer son association dans son environnement.	
	UCC TC.2	Animation	•Mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission.	•Mettre en œuvre un projet adapté à sa mission.	
	UCC TC.3	Sécurité de la pratique	•Assurer la protection des pratiquants.	•Tenir compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique, dans une démarche de transmission de savoirs.	
Activité Sportive	UCC A.S. 4	4.1 Technique et pédagogie	•Participer au déroulement d'une manifestation (arbitre, juge, commissaire...) •Expliquer les interventions de l'officiel	•Organiser une épreuve •Répondre à toutes les interrogations •Identifier et tenir compte de toutes les contraintes d'une manifestation	Participer en tant que teneur de table aux diverses compétitions Participer en tant qu'arbitre de coin aux diverses compétitions
		4.2 Législation Réglementation	•Identifier, appliquer les textes réglementaires et les règlements sportifs liés à la pratique	•Connaître toutes les règles concernant la pratique de l'activité et leurs modes d'application.	
		4.3 Sécurité de la pratique	•Identifier et prévenir les risques liés à l'activité •Assurer la sécurité des pratiquants dans l'espace de pratique et en dehors	•Gérer le site d'accueil de l'activité. •Mettre en œuvre le dispositif de sécurité.	
		4.4 Environnement	•Identifier les milieux d'évolution et les matériels •Agir en fonction des contraintes qui en découlent •Prendre en compte la protection du milieu	•S'adapter aux contraintes liées aux milieux et aux matériels	
UC 5	Stage Pratique en Association	•S'intégrer à une équipe associative •Participer à des actions de l'association et du Comité départemental Ufolep	•Connaître la Fédération et la positionner au niveau régional et national.	Participer en tant que teneur de table aux diverses compétitions (2 compétitions départementales) Participer en tant qu'arbitre de coin aux diverses compétitions (2 départementales ou régionales)	
UC 6	Stage Pratique en Animation	•Tenir un rôle d'officiel au sein de l'association •Réaliser des projets dans son association. •Prendre en charge l'activité dans l'association.	•Réaliser un projet au niveau départemental ou régional, en liaison avec la commission technique concernée	Participer en tant que teneur de table aux diverses compétitions (2 compétitions nationales) Participer en tant qu'arbitre de coin aux diverses compétitions (2 compétitions nationales)	
AFPS			•Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours		




Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel	BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX	
UC A.S -1-O-4 - Activité Sportive – 8H minimum (NB : Les quotas horaires peuvent être augmentés selon les exigences de la discipline sportive)			
Compétences visées		EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association EC d'intervenir au sein d'une équipe de formation	
Unité de Compétences Capitalisables A.S -1-O-4.1 Techniques et pédagogie	UCC A.S -1-O. 4.2 Législation Réglementation	UCC A.S -1-O-4.3 Sécurité de la pratique	UCC A.S -1-O-4.4 Environnement
<i>1H minimum</i>	<i>3H minimum</i>	<i>2H minimum</i>	<i>2H minimum</i>
<p align="center">Compétences capitalisables</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...) Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions 	<p align="center">Compétences capitalisables</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et appliquer les textes réglementaires liés à la pratique de l'activité 	<p align="center">Compétences capitalisables</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et prévenir les risques liés à l'activité Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités Assurer la sécurité des pratiquants dans et hors pratique 	<p align="center">Compétences capitalisables</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matériels Agir en fonction des contraintes qui en découlent Prendre en compte la protection du milieu
<p align="center">Capacités recherchées</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer l'accueil des participants à son niveau d'intervention Prendre des responsabilités dans la gestion d'une manifestation Sanctionner les anomalies ou en référer à l'autorité supérieure Expliquer les décisions prises 	<p align="center">Capacités recherchées</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les bases des textes réglementaires propres à l'activité Connaître les règlements sportifs concernant le matériel, l'espace et l'équipement des participants - Connaître les conditions de déroulement de la manifestation 	<p align="center">Capacités recherchées</p> <ul style="list-style-type: none"> Repérer les comportements et les situations à risques. Connaître le plan de secours correspondant à sa mission Gérer le public et assurer sa protection. 	<p align="center">Capacités recherchées</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître et faire appliquer les pratiques permettant la protection de l'environnement. Connaître les conditions d'environnement de la pratique de l'activité, (nature des sols, matériel utilisé, luminosité, météo ...).
<p align="center">Évaluation Cf. Annexe 4</p>	<p align="center">Évaluation Cf. Annexe 4</p>	<p align="center">Évaluation Cf. Annexe 4</p>	<p align="center">Évaluation Cf. Annexe 4</p>




Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel	BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
Unité de Compétences Capitalisables A.S -1-O-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 1H minimum		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...) • Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
L'accueil des participants à son niveau d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des règlements des manifestations Ufolep 	
La prise de responsabilités dans la gestion d'une manifestation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des différents rôles tenus lors d'une manifestation 	
Les sanctions des anomalies et leur transmission au niveau supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des règles d'arbitrage et leurs applications 	
L'explication des décisions prises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de cas 	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	





Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel	BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX	
UCC A.S -1-O-4.2 LÉGISLATION RÉGLEMENTATION Proposition de répartition horaire : 3H minimum		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> · Identifier et appliquer les textes réglementaires liés à la pratique de l'activité. 	
Tableau à renseigner par la CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir		
Les bases des textes réglementaires propres à l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des règlements sportifs liés à l'activité ▪ Connaissance des règlements d'arbitrage 		
Les règlements sportifs concernant le matériel, l'espace et l'équipement des participants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des règles d'arbitrage public jeunes ▪ Connaissance des règles d'arbitrage compétitions niveau départemental 		
Les conditions de déroulement de la manifestation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des règlements Ufolep ▪ Pratique d'arbitre ou d'officiel au niveau départemental 		
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>		



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel	BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S-1-O-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 2 H <i>minimum</i>		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et de prévenir des risques liés à l'activité ▪ Prendre en compte des incidences physiologiques et biologiques relatives aux activités ▪ Assurer la sécurité dans et hors pratique
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les comportements et les situations à risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des règles élémentaires ▪ Situations dangereuses (étranglements, clefs,...) ▪ Gestes interdits (clef de cou, coups portés,...) ▪ Connaissance générale du point de vue biomécanique explicitant les situations à risques 	
Le plan de secours propre à sa mission	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude de cas 	
La gestion du public et sa protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des règlements de manifestation Ufolep 	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel	BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S -1-O-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 2H minimum		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matériels ▪ Agir en fonction des contraintes qui en découlent ▪ Prendre en compte la protection du milieu
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance et l'application des règles permettant la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaissance de l'Agenda 21 Ufolep</i> 	
L'identification des conditions d'environnement et de la pratique de l'activité, (nature des sols, matériel utilisé, luminosité, météo ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaissance des divers équipements nécessaire à la pratique et leur implication dans l'environnement</i> ▪ <i>Connaissance sur la gestion et la maîtrise de l'énergie, de l'eau</i> 	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	





Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel		BF 2 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX	
UC A.S -2-O-4 Activité Sportive – 8H minimum (NB : Les quotas horaires peuvent être augmentés selon les exigences de la discipline sportive)				
Compétences visées EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département ou la région. EC d'être acteur au sein d'une équipe de formation				
Unité de Compétences Capitalisables A.S -2-O-4.1 TECHNIQUES ET PÉDAGOGIE		UCC A.S -2-O-4.2 LÉGISLATION RÉGLEMENTATION	UCC A.S -2-O-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE	UCC A.S -2-O-4.4 Environnement
<i>1H minimum</i>		<i>3H minimum</i>	<i>2H minimum</i>	<i>2H minimum</i>
<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none">Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...)Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions		<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none">Identifier, appliquer les textes réglementaires liés à la pratique	<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none">Identifier et de prévenir les risques liés à l'activitéPrendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activitésAssurer la sécurité dans et hors pratique	<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none">Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matérielsAgir en fonction des contraintes qui en découlentPrendre en compte la protection du milieu
<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none">Organiser une épreuve et assurer sa préparation, son déroulement, la mise en place des équipes nécessaires à son bon fonctionnement et à la gestion du site et des résultats.Assurer la mise en œuvre de ce qui a été prévu et pouvoir faire face aux imprévus.Gérer les différents acteurs participant au déroulement de la manifestation.		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none">Connaître les règles disciplinaires prévues par les textes réglementaires.Connaître les sanctions prévues par les règlements sportifs.Connaître les procédures disciplinaires de l'Ufolep	<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none">Connaître les règles d'homologation du site de la manifestation.Connaître l'ensemble du plan de secours et les conditions de protection des participants et du public.Connaître la traumatologie propre à l'activité proposée.	<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none">Connaître les textes réglementant la protection des individus et de l'environnement et les faire appliquer.Connaître les contraintes environnementales de l'activité et en tenir compte auprès des participants et du public.
Evaluation Cf. Annexe 4		Evaluation Cf. Annexe 4	Evaluation Cf. Annexe 4	Evaluation Cf. Annexe 4



Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel	BF 2 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
Unité de Compétences Capitalisables A.S -2-O-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 1H minimum		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...) • Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
L'organisation d'une épreuve et sa préparation, son déroulement, la mise en place des équipes nécessaires à son bon fonctionnement et à la gestion du site et des résultats.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les règles d'arbitrage tous publics ▪ Connaître les cahiers des charges ▪ Connaissance d'utilisation des divers matériels sportifs de recueil des résultats (feuilles de poule, tableaux,...) ▪ Connaissance des différents postes d'officiels d'une manifestation Ufolep 	
La mise en œuvre de ce qui a été prévu et la réponse aux imprévus.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance du travail en équipe ▪ Interdépendances des décisions 	
La gestion des différents acteurs participant au déroulement de la manifestation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les règlements de manifestations Ufolep ▪ Pratique d'arbitre ou d'officiel au niveau régional ou national 	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel	BF 2 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S.-2-O-4.2 LÉGISLATION RÉGLEMENTATION Proposition de répartition horaire : 3H <i>minimum</i>		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier, appliquer les textes réglementaires liés à la pratique
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les règles disciplinaires prévues par les textes réglementaires.	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des différents textes réglementaires Connaissance des textes disciplinaires Ufolep 	
Les sanctions prévues par les règlements sportifs.	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des différents degrés de réponse aux diverses fautes 	
Les procédures disciplinaires de l'Ufolep	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des diverses commissions réglementaires au différents niveau de l'Ufolep Connaissance du rôle de chacune (1^{ère} instance, appel,...) 	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	





Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel	BF 2 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S.-2-O-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 2H minimum		Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et prévenir des risques liés à l'activité ▪ Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités ▪ Assurer la sécurité dans et hors pratique
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les règles d'homologation du site de la manifestation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des textes réglementaires 	
L'ensemble du plan de secours et les conditions de protection des participants et du public.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance secours AFPS / PSC1 ▪ Réalisation d'un schéma d'intervention ▪ Etude de cas 	
La traumatologie propre à l'activité proposée.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des éléments de biomécanique explicitant les situations à risques ▪ Méthodes de prévention pour éviter les incidences relatives à l'activité (luxations, entorses, mal de dos,...) 	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	






Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel	BF 2 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S -2-O-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 2H minimum		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matériels nécessaires ▪ Agir en fonction des contraintes qui en découlent ▪ Prendre en compte la protection du milieu
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les textes réglementant la protection des individus et de l'environnement et leur application.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaissance des textes réglementaires sur les salles et l'accueil du public</i> 	
Les contraintes environnementales de l'activité et leur prise en compte auprès des participants et du public.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Connaissance de l'Agenda 21 Ufolep</i> ▪ <i>Sensibilisation du public par affichage ou utilisation exposition Ufolep</i> 	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	





BF O Stages vie associative et fédérale

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Identifier les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif 	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 O Officiel 1^{er} degré : (10H)</p> <p>Mieux connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Connaître les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif <p>Mieux connaître son comité départemental. Réaliser un projet simple dans son association Ce projet peut être constitué par (au choix) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'amélioration d'un aspect du fonctionnement – l'organisation de rencontres – l'accueil d'un nouveau public – l'amélioration des conditions de pratique ... 	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 O Officiel 2^{ème} degré (10H)</p> <p>Connaître la fédération au niveau national. Rechercher les modalités pratiques de son organisation et de son fonctionnement. Prendre contact avec des personnes de la région ayant des responsabilités nationales. Prendre en compte le PND , le PRD et le PDD pour réaliser un projet.</p> 
---	---	---

BF O Stages en animation dans l'association, le département ou la région

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Participer à l'animation de séances sous la responsabilité d'une personne aux qualifications reconnues</p>	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 O Officiel 1^{er} degré : (20H)</p>	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 O Officiel 2^{ème} degré (40H)</p> <ul style="list-style-type: none"> · éventuellement s'intégrer à une équipe de formateurs d'Officiels
--	---	---

Évaluation et validation faites par le tuteur de stage et le responsable de l'association, le ou les responsables des comités départementaux ou régionaux, selon les modalités définies par la Commission Nationale Formation Ufolep (voir documents de la mallette formation : « dossier de période probatoire » et « stages en situation » annexe N°5).



Bibliographie - Centre de ressources

Générale

La **Mallette Formation de la Commission Nationale**
et ses 6 annexes

Site Internet du **Pôle Formation** www.ufolep.org

Site d'informations générales **Yatout** www.ufolep.org

Conférence sur l'ergologie à NIORT

Spécifique

Documents de travail conseillés par la CNS ou le GTS

- *Anatomie pour les artistes*
Collection LEONARDO
- *Étirement et renforcement musculaire*
Thierry Waymel / Jacques Choque - Éditions AMPHORA
- *Anatomie et science du geste sportif*
Rolf Wirhed - Editions VIGOT
- *Biologie et pratique sportive*
H. Lamendin et D. Courteix
- *Organiser des formations*
André de Péretti - Éditions HACHETTE
- *Les feuillets d'anatomie*
J. Brizon et J. Castaing - Éditions MALOINE
- *Le sport au naturel*
Dr Marc Hustache - Editions DANGLES
- *Musculation / Stretching de l'entretien à la performance*
JP. Doutreloux / M. Maseglia / P. Robert - Éditions AMPHORA
- *Pratique gymnastique douce*
M. Preisbch / H. Reichardt - Editions VIGOT
- *Comment relaxer vos enfants 7 à 14 ans*
Dr Yves Daurou - Éditions RETZ
- *Guide de préparation au brevet d'état d'éducateur 1° degré*
J. Caja / M. Mouraret / A. Benet - Éditions VIGOT
- *Les chemins de la santé, se libérer par le souffle*
Monique de Verdilhac
- *Dossier EPS N° 60*
Activités physiques adaptées aux personnes déficientes intellectuelles
François Brunet et Dominique Mautuit



- *Le Karaté do, ma vie*
Gichin Funakoshi
- *Dynamique interne du Tai-chi*
Mantak Chiak / Juan Li - Editions TREDANIEL
- *Les secrets de l'Aïkido*
Éditions BUDO
- *Encyclopédie des arts martiaux*
R. Habersetzer - Éditions AMPHORA
- *L'art du Tai Ji Quan, le Dao et le Qi*
Antoine Ly - Éditions LIERRE et COUDRIER

